

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
28 mars 2008  
Français  
Original : anglais

**Assemblée générale**  
**Soixante-deuxième session**  
Points 17 et 18 de l'ordre du jour

**Conseil de sécurité**  
**Soixante-troisième année**

**La situation au Moyen-Orient**

**Question de Palestine**

**Lettres identiques datées du 27 mars 2008, adressées  
au Secrétaire général et au Président du Conseil  
de sécurité par le Représentant permanent d'Israël  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je tiens à vous tenir au courant de la poursuite des tirs de roquette dirigés par des terroristes palestiniens, depuis la bande de Gaza, contre des civils israéliens.

Hier, mercredi 26 mars 2008, deux civils israéliens ont été blessés lorsque des terroristes palestiniens ont lancé, de la bande de Gaza, une vingtaine de roquettes Qasam et des obus de mortier sur le sud d'Israël. Les deux victimes avaient reçu des éclats d'obus, et neuf autres, en état de choc, ont dû recevoir des soins. Le même jour, dans un kibboutz de l'ouest du Néguev, une roquette tombée dans le jardin d'une maison avait endommagé les bâtiments environnants.

En outre, un civil israélien a été légèrement blessé lorsqu'un terroriste palestinien a tiré de la bande de Gaza sur un groupe de paysans, près du kibboutz Ein Hashlosa, dans le secteur où un volontaire équatorien avait été tué en janvier par des tirs isolés. L'homme en question a été légèrement blessé à l'œil lorsqu'une balle frappant une citerne a fait jaillir des éclats.

Comme je l'ai dit au Conseil de sécurité cette semaine, l'impression de calme et de répit est totalement illusoire. À l'évidence, les tirs de roquette depuis Gaza n'ont pas cessé, et le Hamas continue à faire venir en contrebande et à produire toujours plus de roquettes. C'est donc lui qui est entièrement responsable de la situation, en particulier des attaques aveugles à la roquette contre des civils israéliens, qui ne lui apportent rien et qui sont des violations du droit international. Par ses absurdes tirs de roquette, le Hamas démontre que rien d'autre ne l'intéresse qu'une campagne généralisée de violence et de terrorisme contre Israël.

Israël continuera de se défendre et de protéger ses civils, ce qui est le droit et le devoir de tout pays, conformément à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies.



Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 17 et 18 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Dan **Gillerman**

---